PLAN LOCAL D'URBANISME

Document provisoire

LA VANCELLE

3.b Plan de zonage 1/1500è

Document arrêté en Conseil Municipal

Le Maire

ADAUHR ATD68

Jean-Roch Klethi - Urbaniste
Jean-Roch KLETHI - Urbaniste

Juin 2019

N

1:1 500

LIMITES

limite communale

limite de zone ou de secteur

EMPLACEMENTS RESERVES

numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

bâti isolé

bâti isolé avec changement de destination autorisé

cheminement piéton

ELEMENTS DU PAYSAGE NATUREL A CONSERVER au titre de l'article 151-23

recul lisière de forêt (40m)

jardin arboré

roselière

verger

terrain humide

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.